



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1983-1984

21 NOVEMBRE 1983

PROPOSITION DE MODIFICATION

DU REGLEMENT DU CONSEIL (1)

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA
COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES,
DU REGLEMENT ET DE LA COMPTABILITE
PAR M. E. KLEIN

(1) Voir Doc. Conseil 110 (1982-1983) - N° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission des Affaires générales, du Règlement et de la Comptabilité a consacré sa réunion du 14 novembre dernier à l'examen d'une proposition de modification du règlement du Conseil, déposée par M. Delizée (Doc. 110 (1982-1983) n° 1). (1)

Cette proposition a pour but de permettre à chaque groupe politique qui le désire de se faire assister dans les travaux des commissions par un expert désigné avec l'approbation du président du groupe.

Ces experts doivent appartenir à l'un des centres d'études des partis politiques.

Ils ne peuvent assister aux réunions des commissions si aucun membre du groupe qui les avaient désignés n'est présent.

La Commission a décidé qu'il sera inséré dans le rapport que les désignations sont faites, le cas échéant, pour chacun des sujets portés à l'ordre du jour de la réunion.

Il est important de souligner qu'un seul expert par sujet et par groupe politique pourra être présent à la réunion.

La proposition a été adoptée à l'unanimité des 9 membres présents.

La Commission a fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

Le Rapporteur,

E. KLEIN.

Le Président,

D. DUCARME.

(1) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Ducarme, (Président), MM. Bajura, Biefnot, Coëme, Defosset, Deleuze, Gondry, Lafosse, Lepaffe, Pécriaux (en remplacement de Mme Pétry), M. Remacle et M. Klein (rapporteur).

A assisté à la réunion : M. Lagasse.